# La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair



Les « droits » sont des choses que tous les enfants devraient avoir ou être capables de faire. Tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Presque tous les pays ont reconnu l'importance de ces droits. Tous les droits sont liés entre eux, et ils sont tous aussi importants les uns que les autres. Quelquefois, nous devons penser aux droits du point de vue du meilleur intérêt des enfants dans une situation donnée. Quelquefois, nous devons penser aux droits du point de vue de ce qui est essentiel à la vie des enfants et à leur protection contre les dangers. À mesure que tu grandis, ta responsabilité de faire des choix et d'exercer tes droits augmente.

## Article 1

Toute personne de moins de 18 ans a les

Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

# Article 3

Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Ouand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

## Article 4

Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton

# Article 5

Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 6

Article 7 Tu as droit à un nom, et ce nom doit être

# reconnu officiellement par le gouverne-ment. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).

un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit

Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux

Tu as le droit d'être protégé contre

Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre

## Article 13

Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les

Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

## Article 16

Tu as droit à ta vie privée.

## Article 17

Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu et à comprendre l'information dont tu as

Tu as le droit d'être élevé par tes parents. si possible

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et

Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre

Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

# Article 22

l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une

Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.

Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta

**Article 26**Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuni.

Article 27
Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

Article 28 Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités

L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes apti-tudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

# Article 30

Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale

Tu as le droit de jouer et de te reposer

# Article 32

Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable

# Article 33

Tu as le droit d'être protége contre l'usage des drogues et

Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

## Article 35

Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation

Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter

Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

## Article 39

lu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité

Tu as droit à une aide juridique et à un judiciaire qui respecte tes droits

## Article 41

Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

## Article 42

Tu as le droit de connaître tes droits! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre

## Articles 43 à 54

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés













